

A

(N° 71.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1846.

Contingent de l'armée pour l'exercice 1847 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. DE GARCIA DE LA VEGA.

MESSIEURS,

La section centrale à laquelle vous avez renvoyé l'examen du projet de loi sur le contingent de l'armée pour l'année 1847, m'a chargé de vous proposer son adoption, dans les termes où il a été présenté par M. le Ministre de la Guerre.

Le contingent demandé est celui qui a servi de base à la loi d'organisation de l'armée, c'est aussi le même qui a été voté par la Législature pour l'année 1846. Il fixe, d'une part, le contingent de l'armée, pendant l'année 1847, au *maximum* de 80,000 hommes, et, d'autre part, le contingent à lever sur la classe de la même année, à 10,000 hommes.

Le Rapporteur,

DE GARCIA DE LA VEGA.

Le Président,

V^{te} VILAIN XIII.

(1) Projet de loi, n° 67.

(2) La commission était composée de MM. VILAIN XIII, *président*, BRABANT, VAN DEN STEEN, DE RENESSE, MANILIUS, DE GARCIA DE LA VEGA et PIRSON.